

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1985)

Rubrik: Coopération au sein de la Croix-Rouge internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coopération au sein de la Croix-Rouge Internationale

COMPOSANTES DU MOUVEMENT

SOCIÉTÉS NATIONALES

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales

Sur préavis de la Commission conjointe CICR-Ligue pour les Statuts des Sociétés nationales et après avoir constaté que ces Sociétés répondaient à l'ensemble des conditions en vigueur, le CICR a prononcé la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge du Cap-Vert le 14 mars et, le 3 octobre 1985, celle de la Croix-Rouge de São Tomé et Principe. Le CICR a accrédité ces nouvelles Sociétés nationales auprès des autres membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par des circulaires datées respectivement du 15 avril et du 30 octobre. Ces reconnaissances ont porté à 137 le nombre des Sociétés membres.

Fondée le 19 juillet 1975, la Croix-Rouge du Cap-Vert a été reconnue, en 1984, par son gouvernement comme seule Société de Croix-Rouge dans le pays et comme Société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics.

Créée le 20 janvier 1976, la Croix-Rouge de São Tomé et Principe a fait l'objet d'une reconnaissance identique, le 1er août 1985, par son gouvernement.

Développement des Sociétés nationales

En 1981, le CICR et la Ligue ont déterminé ensemble les domaines dans lesquels le CICR pouvait apporter sa contribution au développement des Sociétés nationales. Le programme du CICR dans la stratégie globale de la Ligue (pour les années 80) a été approuvé par la deuxième session de l'Assemblée générale de la Ligue et par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Résolution No XXV). Outre le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales dans certaines situations d'urgence (conflits armés), les domaines où le CICR peut contribuer au développement des Sociétés nationales sont les suivants:

- assistance technique et juridique pour la création ou la réorganisation de Sociétés nationales;
- promotion et soutien des projets des Sociétés nationales concernant leurs programmes de diffusion du droit international humanitaire, des principes et idéaux de la Croix-Rouge, ou leurs services d'information;
- assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève et en particulier des règles en

vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;

- formation des cadres des Sociétés nationales pour les tâches incombant à ces dernières en cas de conflit armé;
- formation des délégués et du personnel des Sociétés nationales appelés à effectuer des missions pour le CICR et la Ligue.

En 1985, comme au cours des années précédentes, le CICR a poursuivi ses efforts pour renforcer l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en contribuant au développement des Sociétés nationales dans les domaines qui lui sont spécifiques. Ainsi le CICR a conclu des accords de coopération avec certaines Sociétés nationales (principalement en Afrique et en Amérique centrale) pour la réalisation de programmes d'information et de diffusion. En outre, il s'est associé à divers consortia de la Ligue en Afrique, (Bénin, Togo, Ghana) dans le but d'intensifier et de coordonner les contributions au développement de Sociétés désireuses de renforcer leur structure et d'élargir le champ de leurs activités.

Au cours de l'année sous revue, le CICR a procédé à un renforcement de sa structure au siège. Les délégués régionaux ainsi que les responsables de la coopération à Genève se sont rendus à plusieurs reprises auprès des Sociétés nationales afin de rencontrer leurs dirigeants, mais aussi de participer aux activités des Sociétés nationales (*ces activités sont relatées dans les chapitres relatifs aux pays concernés dans «L'action sur le terrain»*). Ils ont participé à des réunions ou des séminaires régionaux.

Pour sa part, l'Agence centrale de recherches du CICR a publié, en début d'année, un «Guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge». Les principes d'action et les procédures de travail qui y sont exposés visent à renforcer la cohésion entre les différentes composantes du Mouvement dans leurs activités en faveur des membres des familles dispersées: échange de correspondance familiale, recherches de personnes disparues ou dont les proches sont sans nouvelles et regroupements de familles. Les réfugiés et les personnes déplacées requièrent souvent que ces activités soient déployées en leur faveur, et bénéficieront donc des progrès qui pourront être réalisés dans ce domaine.

Participation à des réunions de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

En 1985, le CICR a notamment pris part aux réunions et séminaires suivants (*les séminaires se rapportant plus spécifiquement à la diffusion sont rapportés dans le chapitre «Diffusion du droit international humanitaire, des principes et idéaux*

de la Croix-Rouge» et sous les pays concernés dans «L'action sur le terrain») :

Afrique

— Le 10 octobre a eu lieu à Cotonou, au Bénin, la III^e Assemblée générale de l'ACROFA (Association des Croix-Rouges et Croissants-Rouges d'Afrique francophone): le CICR y était notamment représenté par le délégué général pour l'Afrique et par le chef de la division coopération-diffusion.

— Ces mêmes envoyés ont également représenté le CICR à la Conférence panafricaine qui s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 11 au 14 octobre (thèmes : la sécheresse, le développement des Sociétés nationales, les activités de protection et de diffusion).

Amérique latine

— Le Président du CICR, le directeur des Activités opérationnelles et le délégué général pour l'Amérique latine ont participé le 23 avril à la réunion du Comité régional interaméricain (CORI) à San Salvador.

— Les mêmes représentants du CICR ont participé, du 24 au 27 avril, à la réunion des Présidents et séminaires techniques de la sous-région I (Amérique centrale et Amérique du Nord) à San Salvador.

Asie

— Du 4 au 9 février, le CICR, représenté notamment par M. Jäckli, en tant que vice-Président du CICR, par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique et le chef du Département de l'Information, a participé à la troisième Conférence régionale des Sociétés nationales d'Asie et du Pacifique qui s'est tenue à Melbourne.

— La VI^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays de l'ASEAN s'est tenue à Singapour du 24 au 26 juin: le CICR y était représenté notamment par M. Huber, membre honoraire du Comité, et le chef du Département de l'Information.

Europe

— M. Aubert, vice-Président du CICR, accompagné du chef du Département de l'Information, a représenté le CICR au onzième festival des films de la Croix-Rouge et de la Santé qui s'est déroulé à Varna (Bulgarie) du 7 au 15 juin (*un compte-rendu de cette manifestation figure dans le N° 754 de la Revue internationale de la Croix-Rouge*).

— Du 24 au 28 juin, le CICR, représenté notamment par M. Huguenin, membre du Comité, et par le délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord, a participé à la VI^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques qui s'est tenue à Ohrid (Yougoslavie).

— Dans le cadre du programme de formation du personnel des Sociétés nationales, le chef de la Division médicale s'est rendu auprès des Sociétés nationales du Danemark et de Finlande (18 au 20 mars), de Suède et de Norvège (12 au 15 avril) où il a présenté, aux médecins et aux infirmières appelés à effectuer des missions pour le CICR, le matériel de formation à disposition.

— Le chef de la Division des Sociétés nationales et de la doctrine a pris part, conjointement avec un représentant de la Ligue, à deux stages de formation des cadres des Sociétés nationales arabes organisés par le Croissant-Rouge turc à Istanbul, respectivement du 1er au 28 juillet et du 5 au 31 août.

Moyen-Orient

— Du 25 au 28 mars, le XVI^e Congrès des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabes s'est tenu à Tunis: le CICR y était représenté par son Président et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. (*Un compte-rendu de cette Conférence figure dans le N° 753 de la Revue internationale de la Croix-Rouge*).

Rencontre entre les Sociétés nationales et le CICR

Comme les années précédentes, le CICR a organisé en 1985, le 17 avril, une réunion d'information à l'intention des représentants des Sociétés nationales présents à Genève à l'occasion de la réunion du Conseil exécutif de la Ligue : 115 personnes représentant 65 Sociétés nationales ont assisté à une présentation des activités du CICR, suivie de débats.

Réunion de Sociétés nationales de pays donateurs

Une réunion d'information sur les actions spéciales de secours d'urgence du CICR a été organisée au siège, les 11 et 12 avril: elle a réuni 16 personnes représentant 15 Sociétés nationales et 3 représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les discussions ont porté sur les actions de secours alimentaires et médicales en Afrique, en Amérique centrale, en Asie et au Moyen-Orient.

Fonds de l'Impératrice Shôken

La Commission paritaire chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken s'est réunie le 29 mars 1985 sous la présidence de M. Aubert, Président

de la Commission et vice-Président du CICR, en présence de S.E. Kazuo Chiba, ambassadeur du Japon.

Le Fonds de l'Impératrice Shōken a été créé en 1912 par un don de Sa Majesté Impériale du Japon en vue de favoriser le développement des activités humanitaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Depuis lors, ce Fonds a bénéficié de plusieurs dons de la famille impériale du Japon, du Gouvernement japonais et de la Croix-Rouge japonaise. Son capital s'élevait en 1985 à plus de 4 millions de francs suisses.

Les revenus distribués cette année permettront à 10 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie de développer leurs activités dans les domaines de la préparation aux secours, de la santé, de l'aide sociale, de la transfusion sanguine et des premiers secours. Les pays des Sociétés nationales bénéficiaires ont été, en 1985: le Bénin, l'Egypte, le Honduras, le Malawi, la Malaisie, l'île Maurice, le Maroc, le Niger, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Paraguay.

Médaille Florence Nightingale

Après avoir examiné les candidatures présentées par les Sociétés nationales, le CICR a décerné, le 12 mai, la médaille Florence Nightingale à 38 infirmières et volontaires de 20 Sociétés nationales. Il s'est agi de la 30^e distribution de cette médaille.

Rappelons que la médaille Florence Nightingale, attribuée tous les deux ans, récompense des infirmières diplômées et des auxiliaires volontaires, membres actifs ou collaboratrices régulières d'une Société nationale ou d'une institution de soins médicaux affiliée, qui ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exceptionnels, en temps de guerre ou en temps de paix, en faveur de blessés, de malades, d'infirmes ou de personnes menacées dans leur santé; depuis 1981, la médaille récompense aussi des services exceptionnels rendus dans le domaine de la médecine préventive (*la Revue internationale de la Croix-Rouge de juillet-août 1985 a publié les noms des lauréates*).

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Groupe de travail conjoint Ligue-CICR pour la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale

En 1985, le groupe de travail conjoint Ligue-CICR chargé de la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale a établi, au cours des réunions mentionnées ci-dessous, un projet de texte qui — adoptés par l'Assemblée du CICR et l'Assemblée générale de la Ligue en octobre — sera soumis pour approbation à la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1986.

Du 6 au 8 mars, le Comité de rédaction du groupe de travail conjoint, co-présidé par Mme Spiljak, vice-Présidente de la

Ligue, et par M. Moreillon, directeur des Affaires générales du CICR, a examiné les réactions des Sociétés nationales aux projets de Statuts et de Règlement établis à Djakarta du 26 novembre au 8 décembre 1984.

Commission conjointe CICR-Ligue pour les Statuts des Sociétés nationales

La Commission conjointe CICR-Ligue pour les Statuts des Sociétés nationales s'est réunie à huit reprises en 1985, soit le 23 janvier, le 26 mars, le 30 avril, le 29 mai, le 25 juillet, le 25 septembre, le 14 novembre et le 17 décembre, sous la présidence de M. Gaillard, du CICR.

La XXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge avait demandé, en 1973, que les Sociétés nationales informent systématiquement le CICR et la Ligue des modifications qu'elles souhaitent apporter à leurs statuts sur des points touchant aux conditions de reconnaissance par le CICR ou d'admission à la Ligue et qu'elles tiennent compte des remarques éventuelles des deux institutions (résolution VI). La Commission conjointe CICR-Ligue pour les statuts des Sociétés nationales a été créée en application de cette résolution et confirmée dans ses fonctions lors de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en 1981 (résolution XX).

En 1985, la Commission a examiné les projets de modifications de statuts soumis par onze Sociétés nationales et les cas de 23 Sociétés nationales en voie de reconnaissance. Deux d'entre elles, les Croix-Rouges du Cap-Vert, de São Tomé et Principe ont été formellement reconnues en 1985 (*voir le paragraphe consacré à la reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales*). La Commission s'est également penchée sur le cas de deux Sociétés nationales qui connaissent des problèmes d'ordre interne.

Réunions conjointes CICR-Ligue

Outre les contacts réguliers et permanents qu'ils entretiennent, les représentants du CICR et de la Ligue se sont réunis de manière formelle à deux reprises en 1985. Le 22 mars, les participants ont procédé à une réflexion générale sur la coopération entre les deux institutions et sur la formule du consortium pour le développement des Sociétés nationales. A l'ordre du jour de la réunion du 26 août figurait essentiellement l'examen des premiers projets de listes des membres et d'observateurs de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

ORGANES DU MOUVEMENT

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil des Délégués, qui réunit les trois composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Sociétés nationales, CICR et Ligue), a tenu séance à Genève le 25 octobre 1985.

Après l'ouverture de la séance par le Dr Abu-Goura, Président du Croissant-Rouge jordanien, le Président du CICR a été élu à la présidence du Conseil et le Président de la Ligue à la vice-présidence du Conseil. Dans son allocution d'ouverture, le Dr. Abu-Goura a souligné le problème du non-respect du droit international humanitaire et a plaidé en faveur de la ratification des Protocoles additionnels et des Conventions de Genève.

Le Conseil des Délégués a eu un débat nourri sur la question de la paix (*voir le paragraphe « Commission sur la Croix-Rouge et la paix »*) et sur le règlement de l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales: vu les remarques divergentes formulées à ce sujet, le CICR a proposé aux Sociétés nationales qui le souhaiteraient de se réunir à Genève à l'occasion de la session d'avril 1986 du Conseil exécutif de la Ligue, afin d'avoir un ultime échange de vues sur le projet à soumettre à la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Par ailleurs, le Conseil des Délégués a adopté une résolution présentée par dix-neuf Sociétés nationales sur le rôle de celles-ci dans la ratification des Protocoles additionnels par les Etats. Cette résolution rappelle que la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1986 dressera le bilan des ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels; elle exprime l'espoir du Conseil de voir tous les Etats qui ont l'intention de ratifier les Protocoles additionnels de le faire avant la Conférence de 1986. Dans ce but, elle fait appel au soutien des organisations internationales et encourage le CICR à poursuivre ses démarches en vue de l'adhésion de la majeure partie des Etats aux Protocoles additionnels avant 1986.

L'importance pour les Sociétés nationales de disposer d'une concession pour l'exploitation d'un réseau national de radiocommunications d'urgences a été rappelée afin que des suites concrètes soient données à la résolution adoptée par le Conseil en 1983 sur l'utilisation de radiocommunication par les organismes de la Croix-Rouge.

Le rapport sur l'activité de l'Institut Henry-Dunant a donné l'occasion à son président, M. Buensod, de rappeler l'importance de ce centre de réflexion à la disposition de toutes les composantes du Mouvement et de souhaiter que celles-ci le sollicitent davantage.

Le Conseil a remis la médaille Henry-Dunant aux deux lauréats de 1985 (*voir le paragraphe « Commission Permanente »*).

Commission sur la Croix-Rouge et la Paix

La Commission sur la Croix-Rouge et la paix a été créée en 1977 par le Conseil des délégués, pour encourager la mise en œuvre du «Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix», élaboré à la Conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la paix, en 1975, et adopté à Bucarest en 1977. Présidée par M. Huber, membre honoraire du CICR, elle se compose de représentants du CICR, de la Ligue, de l'Institut Henry-Dunant et de douze Sociétés nationales

(Australie, Canada, Egypte, Salvador, France, Indonésie, Mauritanie, Philippines, République démocratique allemande, Sénégal, Yougoslavie, Zaïre).

En 1985, la Commission a tenu deux séances, le 15 avril et le 17 octobre, au cours desquelles elle s'est essentiellement consacrée à l'examen de son avenir et notamment à la mise au point de propositions concernant son mandat, sa composition, sa durée et son fonctionnement. Au terme de ses travaux, elle a adopté par consensus un projet de résolution qui a été soumis à l'approbation du Conseil des Délégués le 25 octobre.

La Commission s'est accordée à reconnaître la nécessité de poursuivre sa réflexion générale sur la paix (examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix et du document final de la Conférence d'Aaland; examen du régime et du droit de la neutralité, etc.), et de continuer l'étude des corrélations entre la contribution du Mouvement à une paix véritable et le respect des droits de l'homme. Une période de quatre ans a été estimée nécessaire pour mener à bien cette réflexion. La Commission deviendra la «Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix» et le nombre de ses membres demeurera identique. Toutefois, six nouvelles Sociétés nationales membres seront élues en 1986 en remplacement de six autres à désigner d'un commun accord. Par ailleurs, les décisions continueront à être prises par consensus et la Commission demeurera sous la présidence du CICR.

Le projet de résolution mentionné ci-dessus a été adopté par consensus par le Conseil des Délégués qui, en outre, sur proposition du Dr. Abu-Goura, Président du Croissant-Rouge jordanien, a renvoyé à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix pour un nouvel examen, un projet de résolution sur l'institution d'une journée mondiale de la paix. Par ailleurs, le Conseil des Délégués a chargé la Commission d'assumer le rôle de coordinateur entre les trois composantes du Mouvement pour la réactivation du programme d'action contre le racisme et la discrimination raciale adopté en 1973, à Téhéran, par le Conseil des Délégués et la XXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

COMMISSION PERMANENTE

En 1985, la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale s'est réunie à trois reprises, lors d'une session extraordinaire et de deux sessions ordinaires. Cette Commission est composée de deux représentants du CICR, de deux représentants de la Ligue et de cinq membres élus par la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La session extraordinaire de la Commission permanente s'est tenue à Amman, le 14 janvier, à la suite d'une convocation de son Président, le Dr. Ahmed Abu-Goura, Président du Croissant-Rouge jordanien; elle s'est penchée avant tout sur la situation de l'application des Conventions de Genève. A l'issue de cette séance extraordinaire, la Commission a prié les Présidents de la Commission permanente, de la Ligue et du CICR, d'adresser à chaque Etat partie aux Conventions de Genève une note l'invitant à respecter et à faire respecter le

droit international humanitaire et à permettre au CICR d'accomplir son mandat.

Au cours des deux sessions ordinaires du 17 avril et du 26 octobre, la Commission permanente a supervisé les travaux préparatoires de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge qui traitera notamment de la question du respect et du développement du droit international humanitaire: elle a examiné les textes issus de la révision des statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La Commission permanente a examiné, à sa session d'avril, le même jour, les candidatures reçues pour la médaille Henry-Dunant et désigné deux lauréats: Mme Olga Milosevic, de la Croix-Rouge de Yougoslavie, et M. Sloper, de la Croix-Rouge brésilienne. La médaille Henry-Dunant, attribuée tous les deux ans, récompense, depuis 1969, des services exceptionnels

ou des actes de grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge, principalement sur le plan international.

INSTITUT HENRY-DUNANT

Le CICR est membre de l'Institut Henry-Dunant au même titre que la Ligue et la Croix-Rouge suisse. Il est associé à certaines études entreprises par l'Institut, particulièrement dans le domaine du droit international humanitaire; il participe à plusieurs cours et séminaires organisés à l'Institut.

En 1985, le CICR a participé au dixième cours francophone d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge (28 mai au 7 juin) qui a notamment traité le thème de la Croix-Rouge et de l'assistance aux réfugiés; il a également pris part à l'atelier sur la question des réfugiés et des demandeurs d'asile (24 au 27 septembre).

38